Les chiffres clés de la forêt privée française



Édition 2021

FRANSYLVA

CNPF
Centre National de la Propriété Forestière

Sommaire



La forêt sur le territoire métropolitain ..... p. 4 - 11



Gestion durable des forêts ..... p. 12 - 15



Services écosystémiques ..... p. 16 -19



Économie du bois ..... p. 20 - 27



Tour de France des régions ..... p. 28 - 33



La forêt au cœur des enjeux sociétaux ..... p. 34 - 35



Qui sommes-nous ? ..... p. 37



Sources bibliographiques ..... p. 39

Le CNPF remercie le Bureau d'Économie Théorique et Appliquée (BETA) de l'INRAE de Nancy pour sa participation à l'élaboration de cette plaquette.

Edito

Cher lecteur,

Si vous tenez ce fascicule entre vos mains, c'est que vous cherchez à connaître et à comprendre la forêt. Merci pour ce premier pas ! Cette lecture ne fera que raviver en vous l'envie d'œuvrer, à nos côtés, au développement responsable de nos forêts françaises.

C'est avec beaucoup de satisfaction que je vous présente le travail qui a été accompli pour produire l'édition 2021 des chiffres clés de la forêt privée française : ce document est essentiel car tout le monde s'intéresse à la forêt sans nécessairement la connaître… Les chiffres, les statistiques et les faits recensés avec une grande précision seront véritablement utiles pour tous les professionnels engagés sur les enjeux forestiers. Mais pas seulement ! Les chiffres clés de la forêt privée française concernent aussi les journalistes, élus, associations et tous les citoyens qui cherchent à comprendre l'univers forestier, et donc inévitablement la forêt privée.

En effet, la forêt privée tient une place centrale au sein de notre société puisqu'elle représente 75 % du couvert forestier français et appartient à plus de 3,3 millions de citoyens. Au quotidien, plusieurs dizaines de milliers de français sont réellement engagés dans la gestion de la forêt qui se situe à l'amont d'une filière employant près de 400 000 personnes, souvent sur des territoires ruraux où l'emploi est crucial.

La forêt française est une chance pour notre pays ! Pompe à carbone stratégique pour notre territoire, elle tiendra une place de plus en plus importante dans les décennies à venir, compte tenu du bouleversement climatique. Il faut l'aider à s'adapter car on compte aussi sur elle pour jouer un rôle d'atténuation de l'effet de serre, responsable du réchauffement observé.

Les attentes vis-à-vis de la forêt sont donc nombreuses, exigeantes et stratégiques. On lui demande d'abriter la biodiversité, purifier l'air et l'eau, fournir du bois, un matériau écologique aux multiples usages, structurer nos paysages… Bonne nouvelle : elle a les atouts pour y répondre, à condition de donner aux forestiers les moyens de la gérer durablement.

L'économie forestière reste fragile malgré l'accroissement de la récolte dans le cadre des documents de gestion durable qui assurent que les prélèvements opérés donnent lieu à des actions de renouvellement de la forêt. Sans cet équilibre économique, c'est l'ensemble des défis sociaux et environnementaux qui souffrent également.

Je me réjouis de la montée en puissance des enjeux forestiers, nous trouverons ensemble les moyens de réunir les conditions pour permettre à la forêt de rendre tous les services qu'on attend d'elle.

Antoine d'Amécourt
Président de Fransylva
et du Centre National
de la Propriété Forestière

LA FORÊT SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

En métropole[1], la superficie forestière s'accroît fortement depuis la deuxième moitié du XIXe siècle.

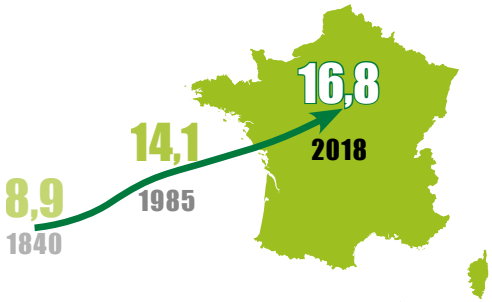


Fig. 1 - Une surface forestière en forte progression (en millions d'hectares - Mha)

C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture. Cette extension de la superficie forestière (majoritairement en feuillus) est plus particulièrement visible sur le grand arc méditerranéen et la Corse, en Bretagne et en Pays de la Loire et est souvent le fruit de la déprise agricole.

L'extension est moindre dans les régions traditionnellement forestières, comme le Nord-Est et le massif landais. Ce constat est également valable en Île-de-France du fait de la pression urbaine.

Sur les 16,8 Mha, environ 15,9 Mha sont à vocation de production [2].

Un potentiel important à l'échelle européenne

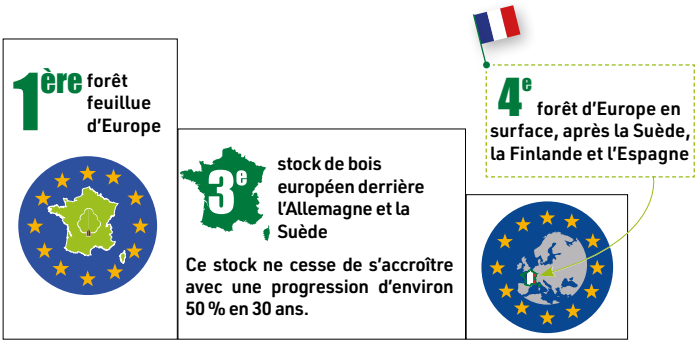


Fig. 2

[1] **Pour rappel :** la superficie de la France métropolitaine est de 55 millions d'hectares.

[2] **Forêt de production (IGN) :** forêt où l'exploitation du bois est possible et compatible avec d'éventuelles autres fonctions. Exclut les bosquets de production et inclut les peupleraies.

Un taux de boisement qui augmente encore aujourd'hui

Le taux de boisement [3] en France métropolitaine est de 31 % contre environ 26 % en 1990.

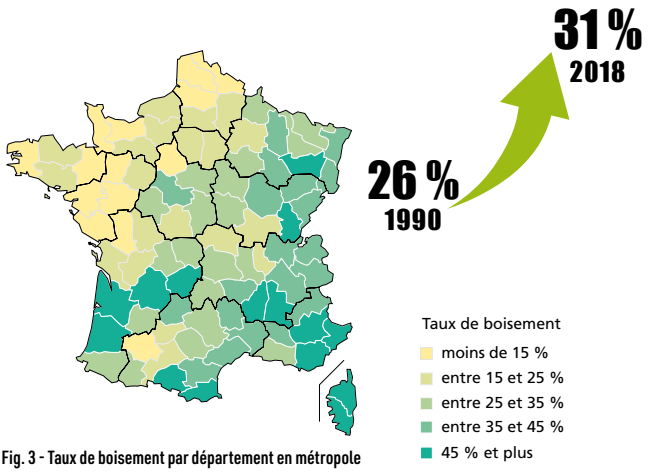


Fig. 3 - Taux de boisement par département en métropole

Les trois quarts de la forêt française appartiennent à des propriétaires forestiers privés

Les propriétaires forestiers privés possèdent 12 millions d'ha à vocation de production soit environ 75 % de la forêt française.

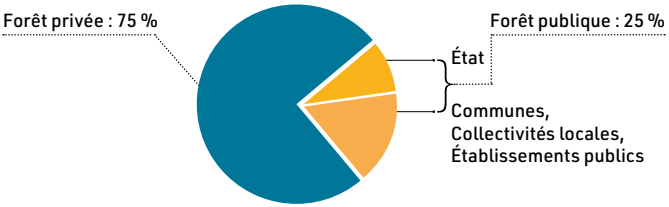
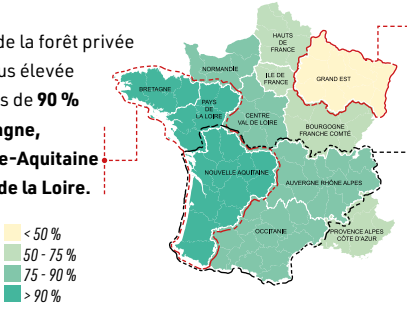


Fig. 4 - Répartition de la propriété forestière en France métropolitaine (%)

La part de la forêt privée est la plus élevée avec plus de **90 %** en **Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.**



Le **Grand-Est** est la seule région où la forêt privée est minoritaire.

Auvergne - Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie regroupent **53 %** de la surface de la forêt privée.

Fig. 5 - Part de la surface forestière privée par région administrative

[3] **Taux de boisement (IGN) :** part du territoire métropolitain couvert par de la forêt.

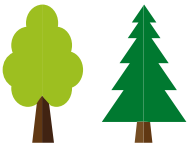
Source 1 (Cf. p. 39)

▲ Une forêt diversifiée…

Contrairement aux idées reçues, la forêt française est très majoritairement feuillue. Elle se partage en deux parts presque égales entre les **peuplements purs** (**7,3 millions d'hectares**) et **mélangés** (**7,4 millions d'hectares**).
Parmi les peuplements mélangés, les peuplements à deux essences majoritaires représentent un tiers des peuplements, tandis que ceux à trois essences ou plus en représentent 17 %.
Les forêts du Nord-Est de la France et du Massif central sont les plus diversifiées. À l'opposé, le massif landais est un grand massif de peuplements quasi exclusivement composé de pin maritime.
L'Inventaire Forestier National inventorie plus de 190 essences forestières sur le territoire métropolitain dont 142 feuillues : la forêt française bénéficie de différents climats ce qui explique cette diversité. C'est un atout dans un contexte d'incertitudes liées au changement climatique.
La grande majorité des bois valorisés sont le chêne, le hêtre, le sapin et l'épicéa, le pin maritime et le peuplier. En comparaison, l'Allemagne possède 51 essences, dont quatre représentent les ¾ du volume ; la Suède en compte 26, dont trois représentent 92 % du volume.

▲ …très majoritairement feuillue

11,5 Mha (72 %)
Peuplements dont l'essence principale est feuillue



4,4 Mha (28 %)
Peuplements dont l'essence principale est résineuse

Fig. 6 - Répartition feuillus-résineux dans la forêt française métropolitaine

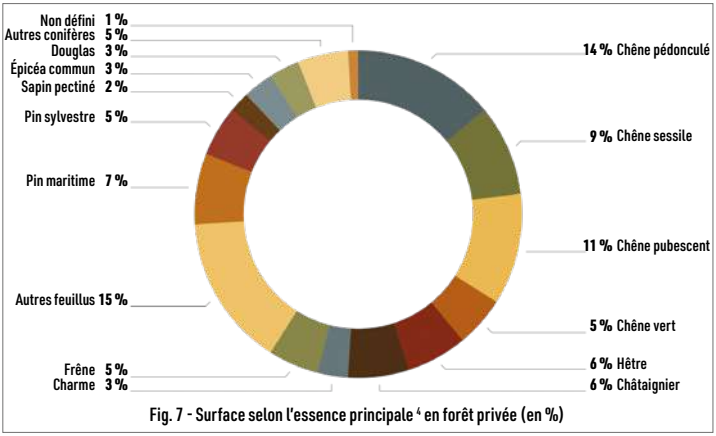


Fig. 7 - Surface selon l'essence principale [4] en forêt privée (en %)

En forêt privée, **les feuillus occupent environ 8,8 Mha**. Les chênes[5] dominent avec environ **4,7 Mha** (environ 39 % de la forêt privée française). Le peuplier cultivé occupe une surface relativement faible, 186 000 ha (environ 2 %), mais il a un poids économique important.

Les résineux occupent environ 3,1 Mha. Le pin maritime est l'essence résineuse la plus présente en forêt privée (environ 7 % soit 892 000 ha) suivie du pin sylvestre (5 % soit 639 000 ha).

Actuellement, le marché demande plus de résineux, notamment pour le bois d'œuvre. Les bois feuillus ne représentent qu'un tiers de la récolte commercialisée de bois d'œuvre et d'industrie soit 10 Mm^3/an, contre plus de 20 Mm^3/an pour les résineux en 2019.

[4] Essence ayant le plus fort couvert libre relatif sur le point d'inventaire.
[5] Chênes pédonculé, sessile, pubescent et vert.

▲ Une production biologique qui progresse...

Une production annuelle de la forêt française métropolitaine de 90,8 millions de m³ par an [6].

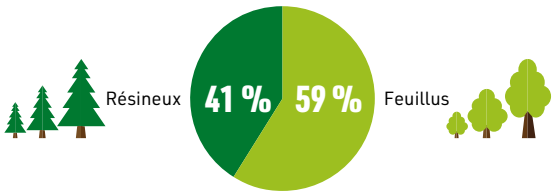


Fig. 8 - Production biologique en forêt de production des essences feuillues et résineuses (en % du volume).

La production annuelle est en moyenne de 5,7 m³/ha/an.

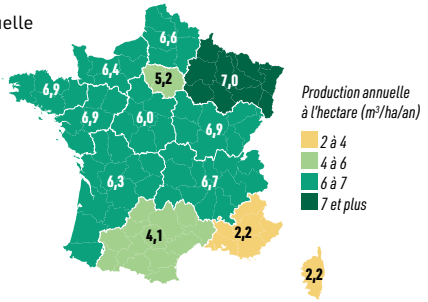


Fig. 9 - Production biologique annuelle à l'hectare par région administrative

La **forêt privée** assure environ 75 % de la production biologique annuelle nationale avec 67,8 Mm³/an, dont 41 Mm³/an feuillus et 26,8 Mm³/an résineux [6].

...tout comme le stock de bois sur pied

Le stock de bois sur pied de la forêt française a augmenté d'environ 50 % en 30 ans : il est passé de **1,8 milliard de m³ en 1985** à près de **2,8 milliards de m³ en 2018**.

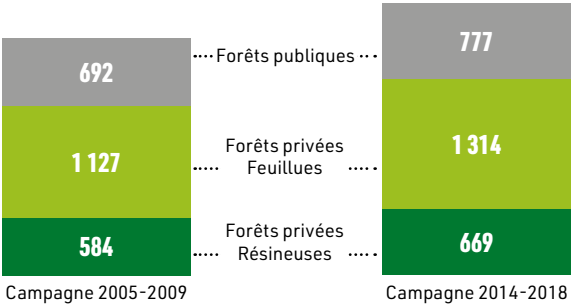


Fig. 10 - Évolution du volume sur pied des essences feuillues et résineuses en forêt privée et publique entre les campagnes 2005-2009 et 2014-2018 de l'IGN (en millions de m³)

Les feuillus représentent 64 % du stock de bois sur pied. Là aussi, les chênes pédonculés, sessiles, pubescents et verts sont les plus présents sur le territoire métropolitain (environ 44 % du volume des feuillus).

Les résineux totalisent un peu plus **d'un milliard de mètres cubes**. L'épicéa commun et le sapin pectiné dépassent les pins et représentent à eux deux près de 43 % de ce volume.

[6] Calcul de la production biologique totale : (Arbre vifs + arbres prélevés + Chablis hors Klaus) sur la période 2009-2017.

Source 1

▲ Un volume de bois sur pied conséquent en forêt privée

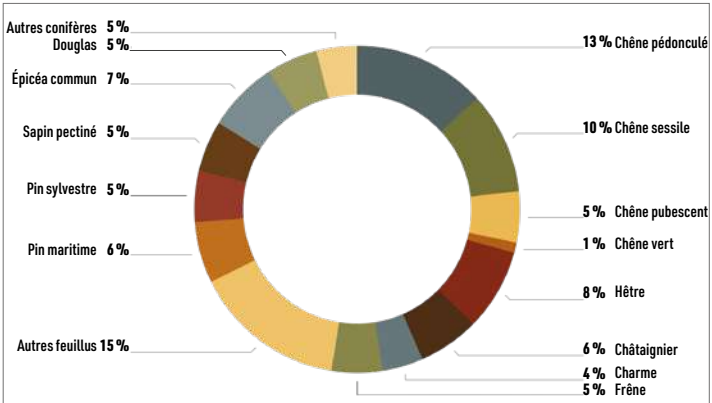


Fig. 11 - Répartition du volume en forêt privée des essences feuillues et résineuses (%)

71 % du stock de bois est en forêt privée, avec 1,98 milliard de m³ dont 1,31 milliard de m³ de feuillus et 668 millions de m³ de résineux.

Les chênes (pédonculé, sessile, pubescent et vert) représentent environ 30 % du volume total et 45 % du volume feuillus.

L'épicéa commun et le pin maritime représentent 13 % du volume total, et 39 % du volume résineux.

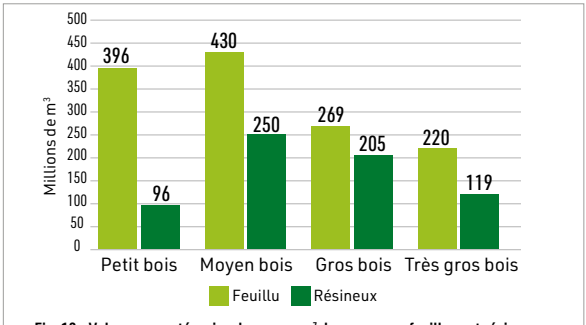


Fig. 12 - Volume par catégories de grosseur [7] des essences feuillues et résineuses en forêt privée (en millions de m³)

La forêt privée française est en phase de production. Les parts de petits bois et bois moyens représentent 60 % du volume total en forêt privée. Les très gros bois (17%) sont majoritairement à récolter et à renouveler.

Les résineux présentent une plus grande proportion de peuplements récoltables, gros et très gros bois, voire moyens bois car ils peuvent être exploités plus tôt.

L'IGN considère que 33 % du volume de bois disponible est difficile à exploiter (itinéraire de débardage et accessibilité du site aux engins d'exploitation, pente et portance du sol).

[7] Catégories de grosseur : Petit bois (7,5cm ≤ diamètre à 1m30 < 22,5 cm) ;
Moyen Bois (22,5 cm ≤ diamètre à 1m30 < 37,5cm) ;
Gros bois (37,5 cm ≤ diamètre à 1m30 < 52,5 cm) ; Très gros bois (diamètre à 1m30 ≥ 52,5 cm)

▲ 13 % de la forêt française est plantée

Les forêts plantées représentent environ **2,1 millions d'ha soit 13 % de la surface de la forêt de production** avec une répartition essentiellement sur un axe Sud-Ouest, Nord-Est. Les peupleraies représentent 8 % des forêts plantées. **76 % des forêts plantées se situent en forêt privée.**

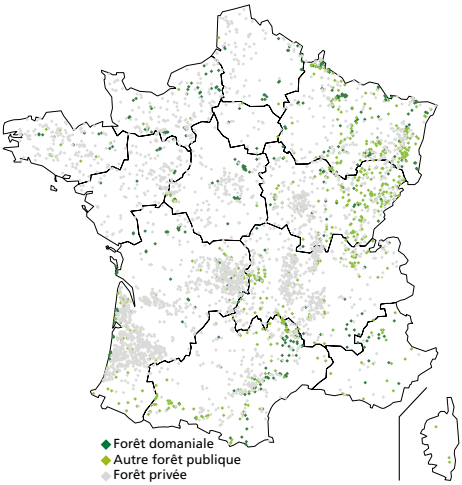


Fig. 13 - Carte des plantations par types de propriétés (période 2011-2015)

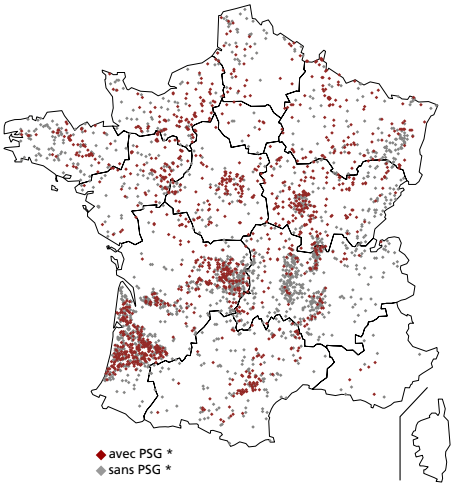


Fig. 14 - Carte des plantations en forêt privée avec ou sans Plan simple de gestion (période 2011-2015)

Le renouvellement forestier par plantation se fait majoritairement (80 %) en résineux en France métropolitaine.

Les plantations feuillues se retrouvent surtout dans la moitié Nord. Les forestiers augmentent depuis plusieurs années la part des surfaces renouvelées par régénération naturelle.

Cinq essences principales représentent 71 % de la forêt plantée (Pin maritime, Douglas, Epicéa commun, Peuplier cultivé et Pin laricio).

Les plantations mélangées représentent 16 % de l'ensemble des forêts plantées.

Source 1

La forte baisse des plantations est en partie masquée par la nette progression des ventes de jeunes plants de pin maritime depuis les années 2000. Ceci afin de reconstituer les peuplements sinistrés par les tempêtes de 1999 et 2009 dans le massif landais.

Les raisons essentielles de cette baisse des plantations sont :

- le recours plus fréquent à la régénération naturelle,
- la forte hausse des dégâts causés par le gibier, notamment sur les jeunes plants, qui vont jusqu'à doubler le prix de la plantation,
- la fluctuation des cours des bois avec des périodes de prix bas,
- la détérioration des conditions de plantation en raison du changement climatique (maladies, attaques d'insectes, canicules...).

Les aides publiques aujourd'hui ne suffisent pas à financer l'ampleur du besoin en renouvellement forestier. Néanmoins en 2020, le plan de Relance consacre enfin un dispositif au renouvellement forestier. Depuis quelques années, il est à noter l'augmentation d'initiatives privées ou régionales en faveur de la forêt (voir chapitre carbone p. 16).

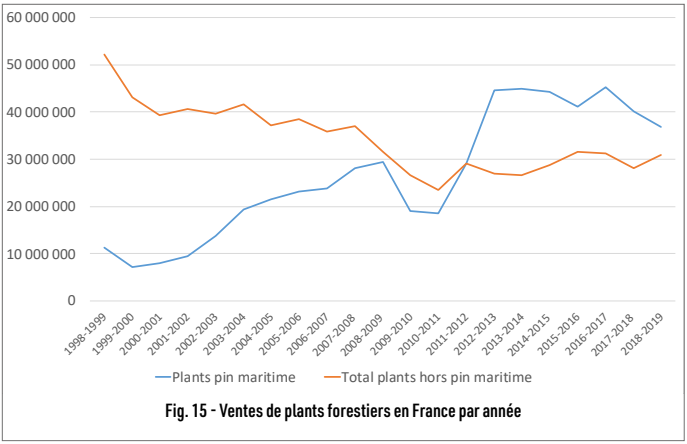


Fig. 15 - Ventes de plants forestiers en France par année



Source 2

▲ Qui sont les propriétaires forestiers privés ?



3,3 millions de propriétaires

- **25 %** de la forêt privée est détenue par des personnes morales et 75 % par des particuliers.
- **50 000** propriétaires ont plus de 25 ha dont 9 000 propriétaires possédant plus de 100 ha.
- **11 %** d'entre eux environ possèdent 76 % de la surface forestière privée.

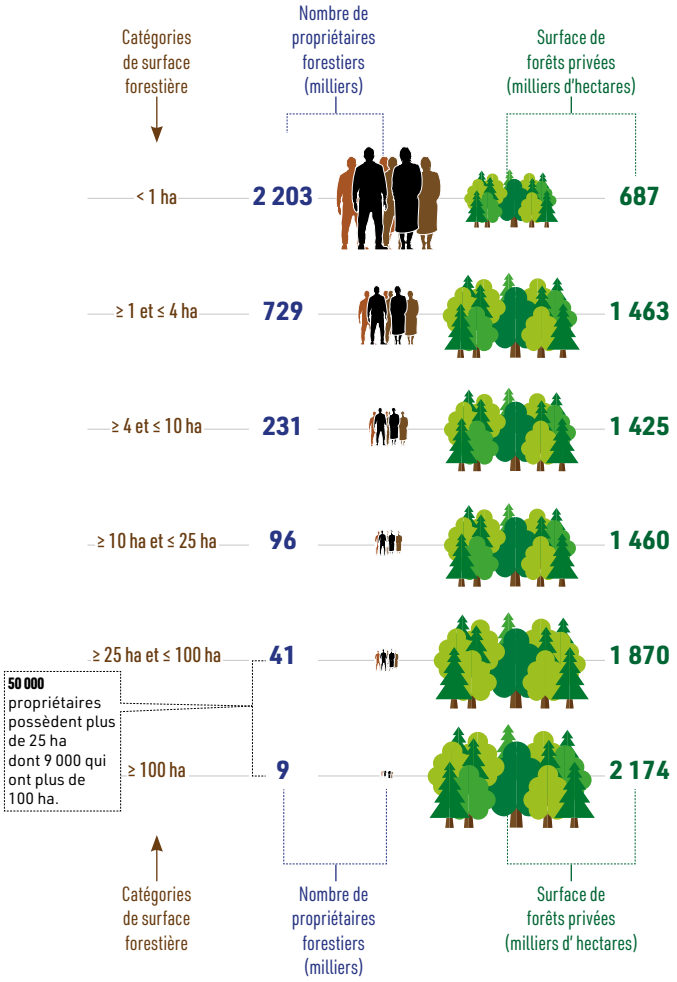


Fig. 16 - Nombre de propriétaires et surfaces associées par catégories de surface en France métropolitaine

Source 3

GESTION DURABLE DES FORÊTS

▲ Les documents de gestion

La forêt privée dispose actuellement de trois types de documents de gestion durable (DGD) en fonction de la surface de la forêt : Plan simple de gestion, Code de bonnes pratiques sylvicoles, Règlement type de gestion. Ils décrivent les caractéristiques des peuplements et qualifient les coupes et travaux envisagés. Ils assurent la pérennité de la gestion durable des forêts privées.
Environ 36 % de forêts privées sont dotées d'un document de gestion.

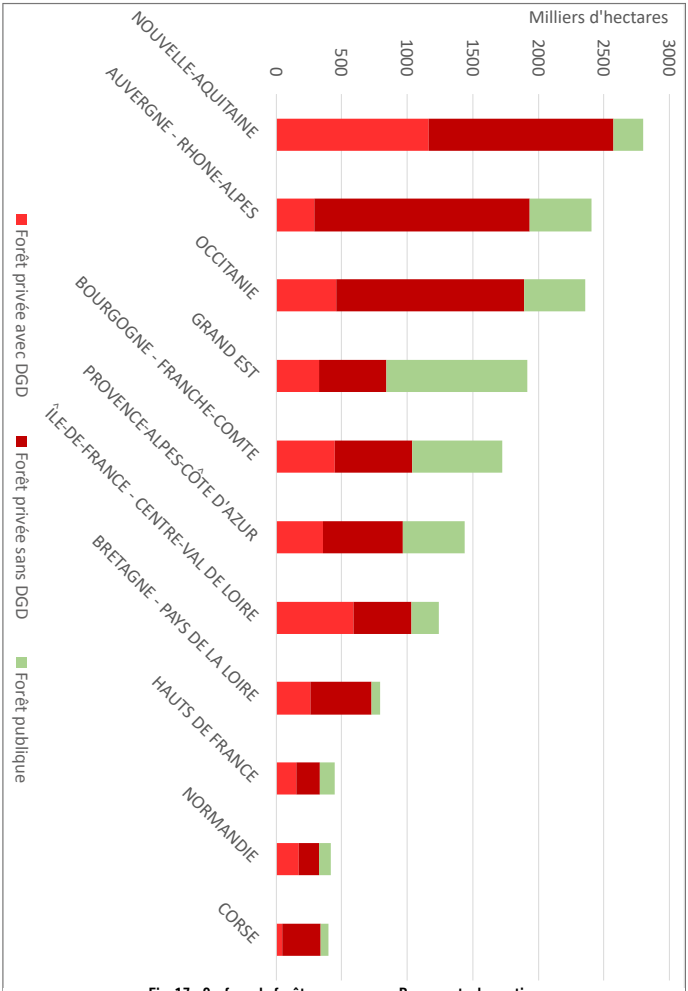


Fig. 17 - Surface de forêts avec ou sans Documents de gestion

▲ Le Plan simple de gestion

Le Plan simple de gestion (PSG) est agréé par le CNPF et est obligatoire pour les propriétés de 25 ha et plus. Il peut aussi être présenté sur la base du volontariat pour les forêts de plus de 10 ha. Sa durée d'application, choisie par le propriétaire, est comprise entre 10 et 20 ans.

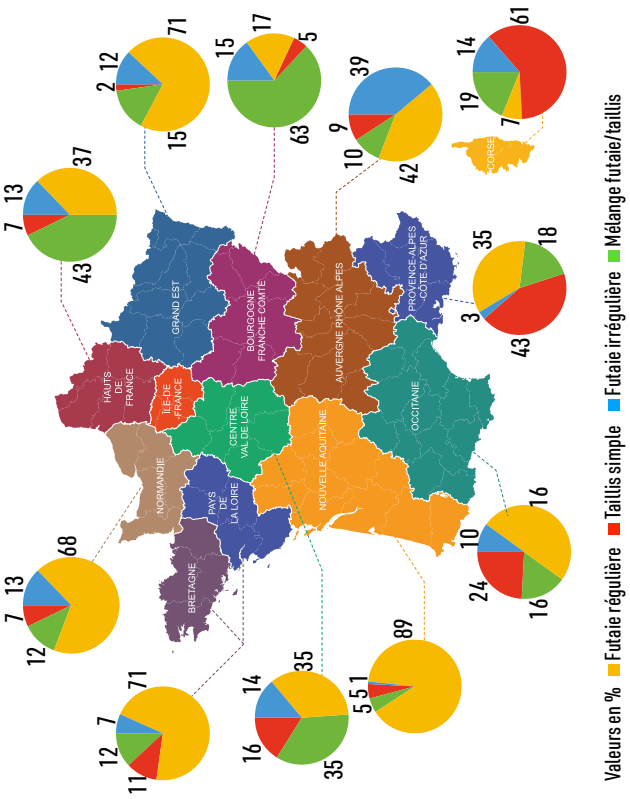


Fig. 18 - Répartition des traitements sylvicoles dans les Plans simples de gestion

Dans le passé, les forêts privées ont longtemps été traitées majoritairement en taillis sous futaie (TSF). Cette sylviculture consiste à réaliser un traitement irrégulier avec coupe de l'ensemble du taillis tous les 25 ans environ pour la production de bois de chauffage.

A partir du milieu des années 1990, les forestiers ont progressivement converti des surfaces importantes de taillis sous futaie vers la futaie régulière puis irrégulière. Les futaies permettent de produire plus de bois de qualité à l'hectare.

Source 3

▲ Les différences entre les forêts privées avec ou sans Plan simple de gestion (PSG)

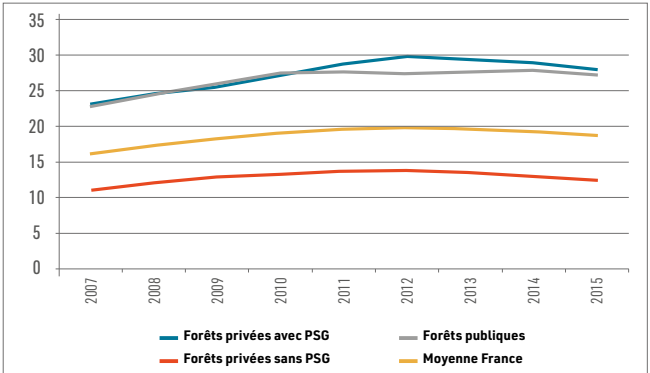


Fig. 19 - Part de surface boisée présentant des traces de coupes récentes en France (en %)

Les forêt dotées d'un Plan simple de gestion...

- ☑ ont une plus grande part d'essences feuillues valorisables économiquement,
- ☑ sont composées de chênes pédonculés et sessiles de meilleure qualité,
- ☑ ont un taux de prélèvement [8] significativement plus fort, les coupes y sont deux fois plus fréquentes,
- ☑ ont des récoltes en surface de feuillus deux fois plus fréquentes que dans les forêts sans PSG ; les récoltes de résineux y sont également plus fréquentes,
- ☑ l'exploitabilité est plus difficile dans les forêts privées sans PSG, principalement en raison de la pente plus forte (1/3 de la surface concernée par des pentes supérieures à 30 % contre 1/10 en forêts avec PSG).

[8] Rapport entre prélèvement de bois et production biologique.

▲ La certification forestière, une garantie supplémentaire

En 2020, environ 5,7 Mha sont certifiés PEFC en France métropolitaine.
Plus de 70 000 propriétaires participent à cette démarche de façon volontaire.

La part des surfaces certifiées FSC en métropole est très minoritaire (environ 73 000 ha en 2021).

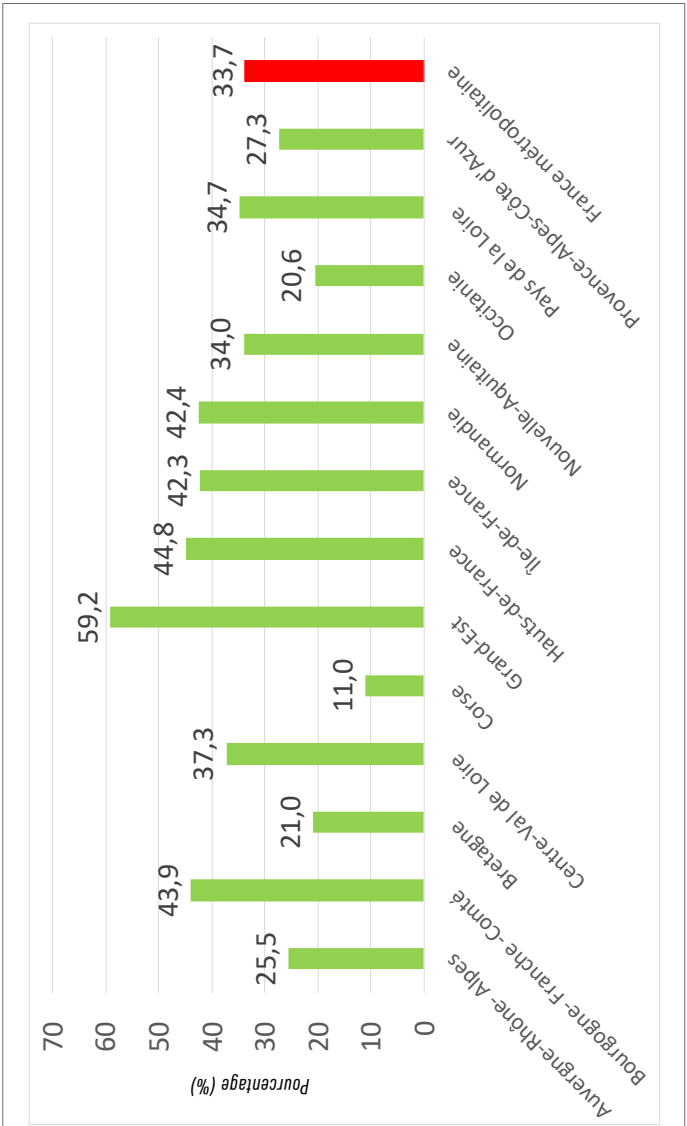


Fig. 20 - Part de la surface forestière régionale certifiée (en %)

Sources 1, 4, 5

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

LA BIODIVERSITÉ

La forêt française recense un nombre impressionnant d'espèces de faune et de flore. À elle seule, elle représente **72 % de la flore métropolitaine**. On peut également souligner que **plus de 40 % des espaces Natura 2000** sont en zone forestière.

Il est donc important d'adopter les bons gestes pour préserver cette richesse naturelle et le propriétaire recherche en permanence le bon équilibre entre gestion-entretien de la forêt et protection des êtres vivants : maintenir des arbres morts, protéger les sols, adapter la gestion au peuplement, ne pas introduire d'espèces invasives...

FORÊT ET CARBONE

▲ Le Carbone

L'écosystème forestier séquestre du carbone par photosynthèse. Mais la valorisation et l'usage durable du bois stocke également de gros volumes de carbone. Enfin la substitution d'énergies fossiles ou de matériaux énergivores par le bois concourt également à la réduction de notre empreinte carbone. **C'est donc un secteur stratégique et incontournable pour atteindre la neutralité carbone de la France en 2050.**

La forêt française capte actuellement 17 % des émissions annuelles nationales de carbone, soit 88 $MtCO_2$*/an. De plus, l'utilisation des produits bois permet d'éviter les émissions de 42 $MtCO_2$/an. Ainsi, le bilan annuel de stockage et de substitution de la filière est de 130 $MtCO_2$. **Au total, aujourd'hui la forêt et le bois atténuent 28 % des émissions de CO_2 annuelles nationales.**

*Mt CO_2 : Millions de tonnes équivalent CO_2.

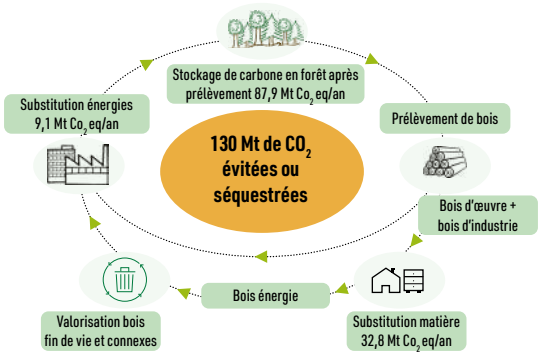


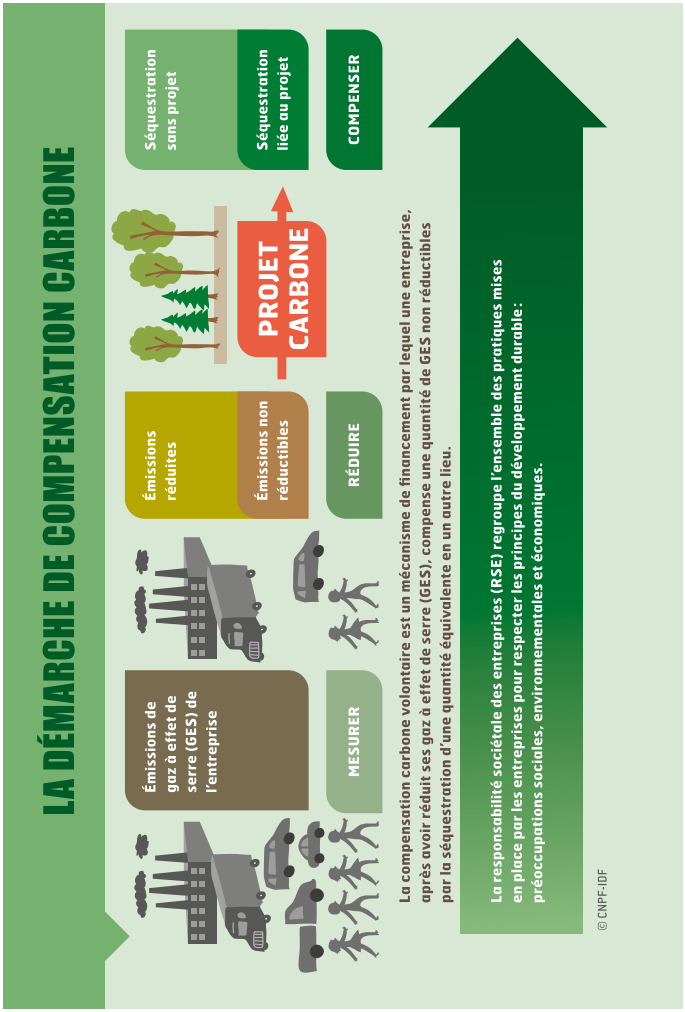
Fig. 21 - Cycle carbone de la forêt et du bois

Les 3 "S"

Séquestration	en forêt,
Stockage	de carbone dans les sols forestiers et dans les produits bois,
Substitution	à des énergies non renouvelables, et à des matériaux minéraux ou fossiles.

▲ Le Label bas-carbone

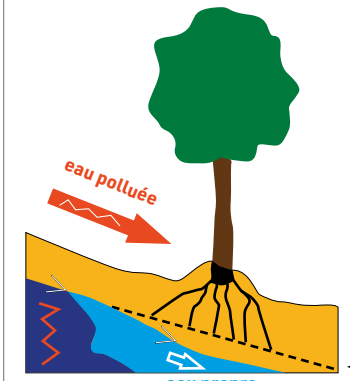
Le Label bas-carbone est un dispositif volontaire reconnu par l'État pour valoriser économiquement les réductions des émissions de gaz à effet de serre obtenues grâce à la séquestration, au stockage et à la substitution.
Ainsi, après avoir réduit autant que possible leurs émissions, les entreprises peuvent compenser leurs émissions de CO_2 en France, en soutenant des projets forestiers qui permettent de stocker davantage de carbone.
Des méthodes sylvicoles démontrant l'additionnalité carbone (augmentation de la captation) sont labellisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Ce nouveau moyen de financement participe donc à la gestion durable et vertueuse des forêts.



Source 3

▲ La forêt et l'eau

Par ses qualités naturelles et l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires, la forêt régule le cycle hydrique et purifie l'eau. Les eaux y ont une bien plus faible teneur en nitrates. La richesse en matière organique augmente la capacité de rétention en eau. Les zones racinaires jouent un rôle dans l'épuration de l'eau polluée.



Au contact d'eaux polluées, la zone racinaire des arbres assure un rôle épuratoire.

Les partenariats entre forestiers et services d'alimentation en eau potable restent rares. La bonne qualité globale de l'eau sous forêt est souvent suffisante pour les collectivités.

En revanche, de nombreuses collectivités ont investi dans des boisements. Le CNPF a recensé plus de 2 000 ha de boisement pour la protection de captages dans le Grand Ouest. Dans ce cas, elles financent le foncier et les travaux de boisement : la protection de l'eau par la forêt est donc précieuse !

▲ La forêt, paysage et accueil du public

La forêt joue également un rôle sociétal fondamental. Bon nombre de français ont pris conscience de son importance au cours de ces dernières années.

Le tourisme vert est en pleine expansion et la préservation des paysages est devenu un véritable enjeu. Environ 700 millions de visites chaque année sont enregistrées en forêt publique.

Cette redécouverte des bienfaits de la forêt par nos concitoyens nécessite un effort de pédagogie de la part du forestier pour mieux expliquer le rôle multifonctionnel de la forêt et les bienfaits de la gestion durable pratiquée. Ainsi, certains modes de gestion sont parfois remis en cause. Le forestier doit alors être à l'écoute de la société et de ses attentes pour toujours mieux savoir expliquer son rôle.

Source 3



Sylvain Gaudin © CNPF



Antoine de Lauriston © CNPF



Joël Perrin © CNPF

▲ Le prix des forêts

Le prix moyen des forêts est de 4 190 euros/ha en 2019. Les évolutions sont très variées selon les régions. Dans l'Est, sécheresses et attaques de scolytes sur les épicéas accentuent la baisse de prix initiée en 2018. A l'inverse, dans le Sud-Ouest, le prix s'apprécie avec la forte progression du cours du pin maritime. Au-delà du prix moyen, 90 % des transactions sont conclues à des prix compris entre 620 et 12 470 euros/ha, reflétant la diversité des biens mis en vente, leur localisation géographique et le degré de concurrence entre candidats à l'acquisition.

Moins de 1 % de la forêt privée est vendue chaque année. Le nombre de transactions augmente cependant régulièrement porté par le dynamisme du marché des petites forêts (1 à 10 ha). En 2019, la surface totale vendue représente près de 140 000 ha, et la valeur du marché est de 1,68 milliard d'euros ; les forêts sans présence de bâti représentent un tiers du total du marché (553 millions d'euros).

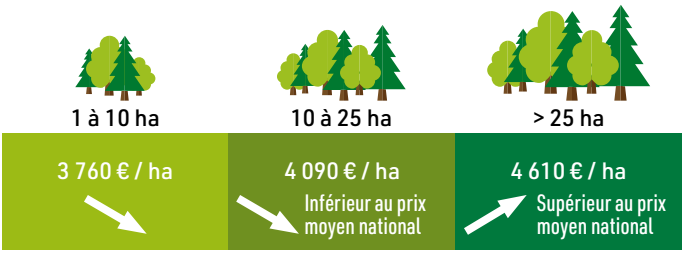


Fig. 22 - Prix moyen des forêts non bâties par classe de surface

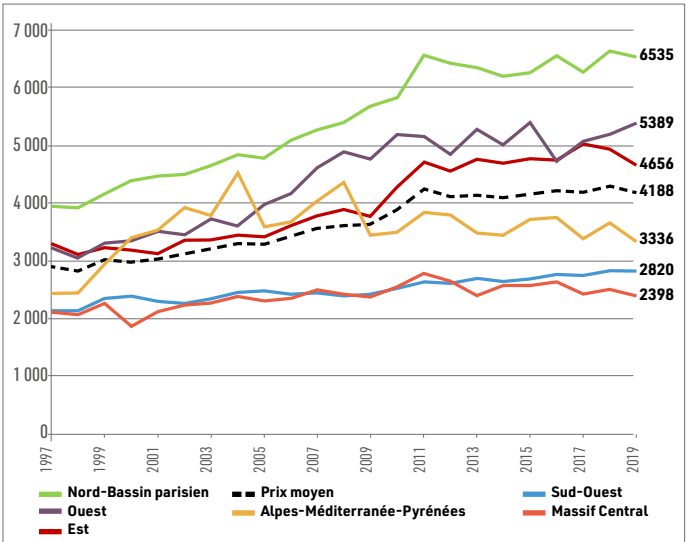


Fig. 23 - Evolution en euro constant du prix des forêts par région forestière entre 1997 et 2019 (valeurs mentionnées pour 2019)

Source 6

▲ Récolte de bois

Une filière ancrée dans les territoires ruraux

Globalement, la filière forêt-bois génère 60 milliards d'€ de chiffre d'affaires et 26 Mds € de valeur ajoutée (1,1 % du PIB).

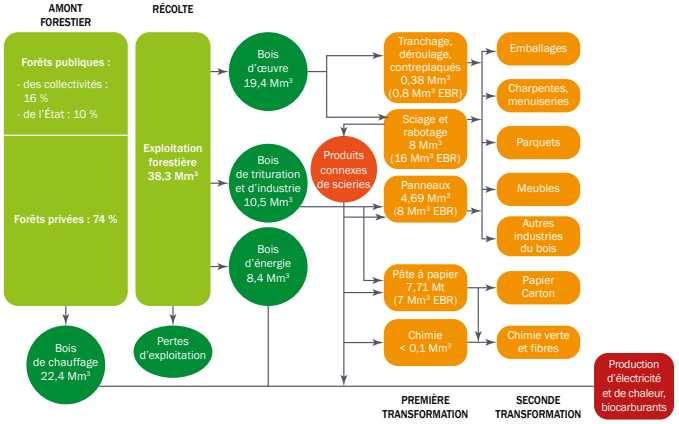


Fig 24 : filière forêt-bois et répartition simplifiée de la récolte de bois en forêt

EBR = équivalents bois ronds (quantité de bois ronds nécessaire pour fabriquer le produit final).

Près de 70 % de la récolte de bois commercialisé est issue de la forêt privée

En France, la récolte de bois commercialisé s'établit à plus de **38 millions de m³ en 2018** dont **près de 70 %** en forêt privée, en augmentation depuis 2013.

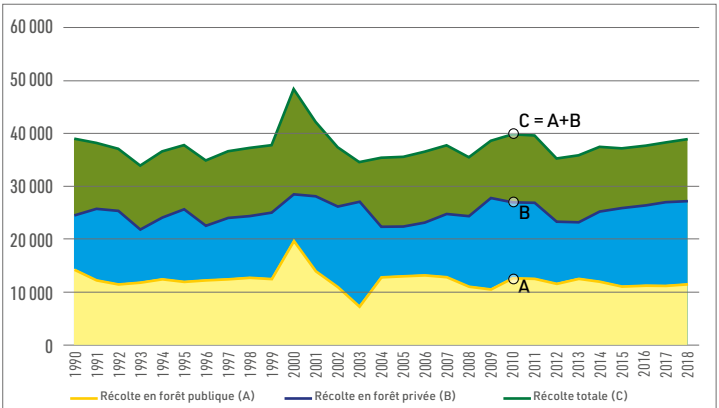


Fig. 25 - Évolution de la récolte nationale commercialisée en forêt publique et privée entre 1990 et 2018

Sources 2 et 8

▲ Évolution du prix des bois

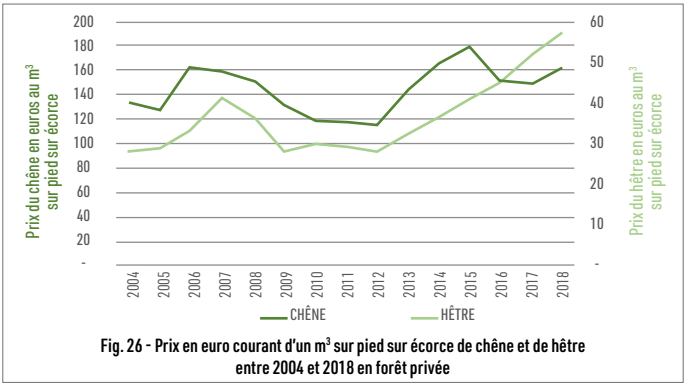


Fig. 26 - Prix en euro courant d'un m³ sur pied sur écorce de chêne et de hêtre entre 2004 et 2018 en forêt privée

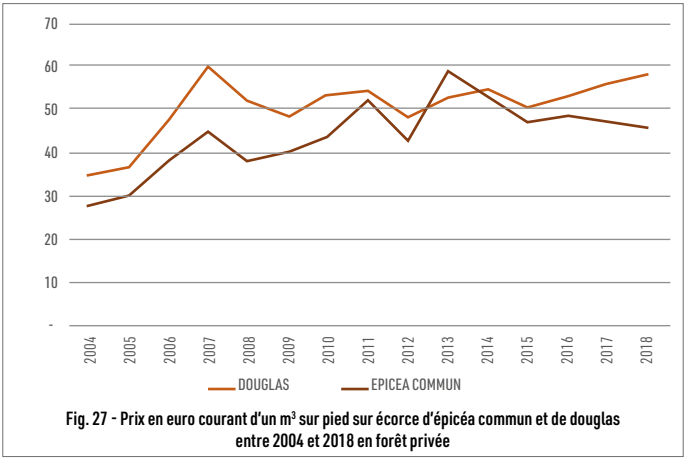


Fig. 27 - Prix en euro courant d'un m³ sur pied sur écorce d'épicéa commun et de douglas entre 2004 et 2018 en forêt privée

Depuis le début des années 1970, les prix des bois feuillus et résineux ont fortement chuté : recul des usages traditionnels, concurrence des autres matériaux et des produits industriels, concurrence internationale... expliquent cette situation. Depuis le début des années 2000, la demande de bois est plus soutenue, tirée par une tendance de fond plus favorable au bois : croissance verte, circuit court, qualité des matériaux, innovations industrielles... tirent le bois vers le haut.

Le marché demande de plus en plus de bois résineux, en particulier pour la construction. Le bois de douglas est un des produits appréciés du fait des qualités mécaniques, de la durabilité de son bois au regard de sa vitesse de croissance. Son prix est en augmentation constante depuis plusieurs années.

L'explosion de la crise sanitaire engendrée par les scolytes (insectes xylophages) dès 2018 renforce la chute des prix de l'épicéa. La dégradation et la désorganisation du marché de l'épicéa sont très pénalisantes et dureront pendant encore plusieurs années.

La demande de chêne est très forte depuis une dizaine d'années : parquet, tonnellerie, meuble, agencement... Le chêne signe un retour en force. Le hêtre est de plus en plus industrialisé avec un développement récent d'usages à moindre valeur ajoutée et dans un contexte de forte concurrence internationale.

Source 10

▲ Les sciages

La France est un pays qui compte dans l'industrie européenne du bois. Elle est le 5eme pays européen de production de sciage en Mm^3 sous écorce.
Pour autant, la ressource feuillue qui est la plus abondante en surface, en volume et en production biologique reste largement sous-employée. Il faut donc développer de nouveaux débouchés pour la valoriser au mieux.

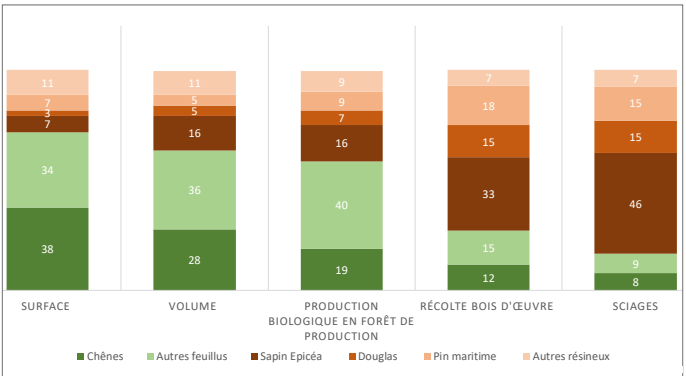


Fig. 28 - Répartition en pourcentage des feuillus et résineux par volume sur pied, production annuelle, récolte bois d'œuvre et sciage en France métropolitaine

Le secteur du sciage se concentre, avec des investissements plus importants tirés par des marchés qui se développent (bois dans la construction...).

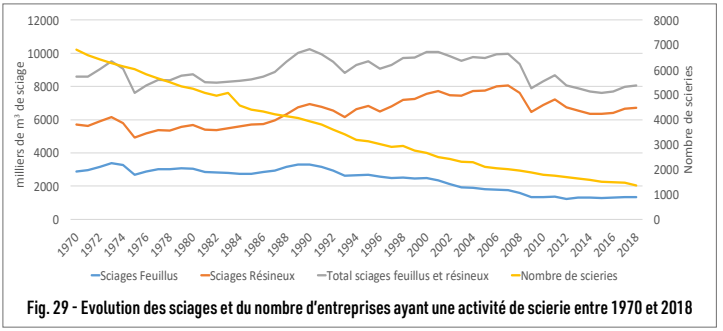


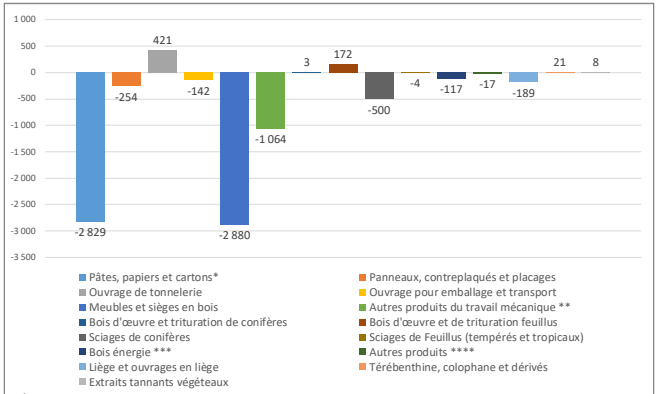
Fig. 29 - Evolution des sciages et du nombre d'entreprises ayant une activité de scierie entre 1970 et 2018

Entre 2007 et 2017, les volumes de sciage ont baissé d'environ 20 % en France sous l'effet de la crise de l'immobilier et près de 700 entreprises ont disparu. Plus concentrée, la scierie a augmenté la valeur de sa production (produits techniques) et maintenu ses capacités de production.

Sources 1 et 2

Commerce du bois

En 2019, le déficit du commerce extérieur de la filière bois s'établit à 7,4 milliards d'euros. Il augmente de 7,8 % par rapport à 2018, et constitue un nouveau record. Les importations atteignent 16,9 milliards d'euros (+ 1,2 % sur un an) alors que les exportations baissent se rapprochant de 9,5 milliards d'euros (- 3,4 %). L'augmentation des importations est principalement due aux produits de l'industrie du bois, des pâtes, papiers et cartons (+ 1,1 %). La plupart des exportations baissent et seuls quelques postes progressent, notamment les autres produits du travail mécanique (+ 7,5 %), les ouvrages de tonnellerie (+ 6,5 %) et les sciages de résineux (+ 3,9 %).



* y compris papiers et cartons à recycler, hors presse et journaux
** bois profilés, de menuiserie et autres ouvrages
*** bois rondins, bûches, charbon de bois, granulés et autres agglomérés pour énergie
**** plaquettes, particules, sciures, déchets et débris, autres bois d'industrie, bois traités

Fig. 30 - Solde commercial de la filière bois en 2019 (en millions d'euros)

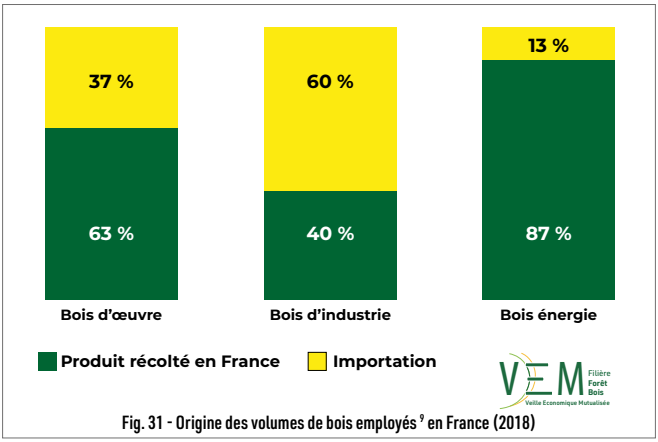


Fig. 31 - Origine des volumes de bois employés [9] en France (2018)

La plus grande partie des produits bois utilisés en France sont issus de la ressource forestière nationale, élaborés et transformés sur le territoire : ce pourcentage est en augmentation.
Renouvelable, le bois est considéré comme un matériau respectueux de l'environnement par les citoyens. Mais le lien entre la forêt, les arbres, la production de bois français et l'utilisation de ce matériau renouvelable reste à améliorer.

[9] Est dit employé, le bois qui a été produit, transformé (au moins une fois) ou consommé en France.

Sources 2, 7, 11

▲ Emplois dans la filière forêt-bois

La filière forêt-bois française emploie près de 392 700 équivalents temps plein directs [10] soit 1,4 % de la population active et 12,4 % de l'emploi des filières à base industrielle.

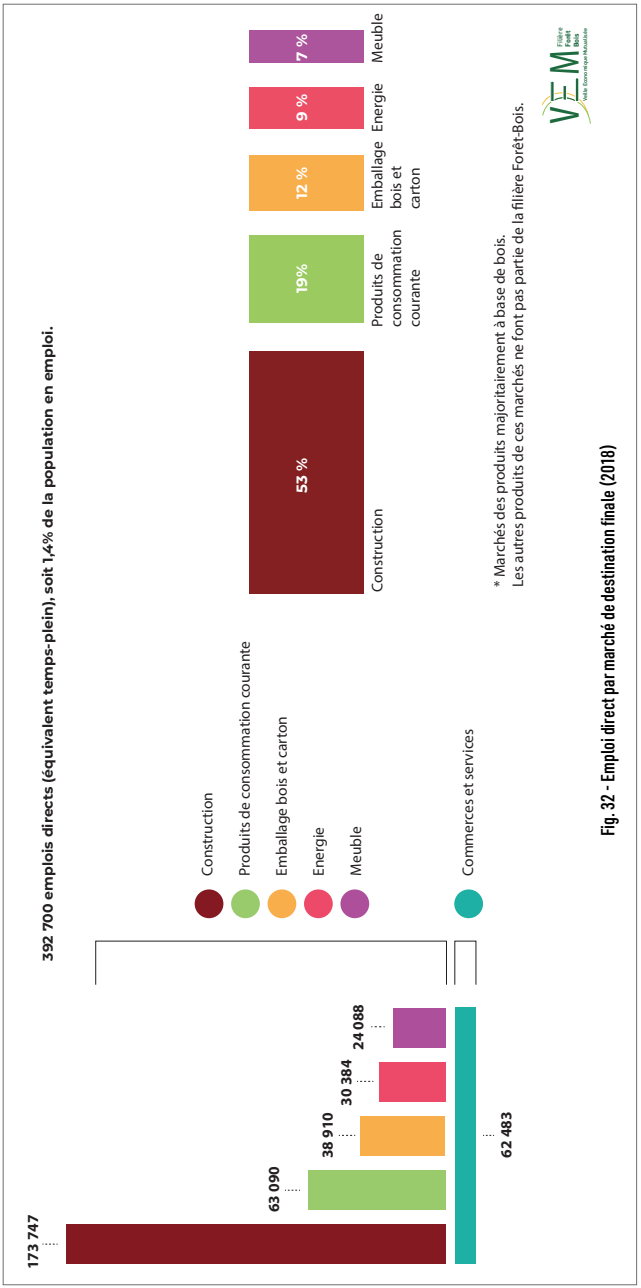


Fig. 32 - Emploi direct par marché de destination finale (2018)

[10] Les ETP représentés ici excluent les emplois liés aux services (transports, conseils…) et aux commerces qui sont associés à ces activités et marchés finaux.

Source 7

▲ Usages et destinations

Le premier usage du bois est dans le **secteur de la construction** au sens large : construction, isolation, fabrication de charpentes, menuiserie, panneaux, aménagement intérieur et extérieur, agencement… Ce secteur regroupe ainsi **plus du tiers des effectifs et génère la moitié de la valeur ajoutée de la filière forêt-bois.**

58 % de l'activité construction est réalisée dans quatre régions (Grand Est, Auvergne - Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire).

Le marché du meuble français est utilisateur de bois feuillu mais surtout de panneaux avec une part croissante d'importations.

L'importation de meubles est à l'origine de l'essentiel du creusement du déficit commercial de la filière depuis le début des années 2000.

La production de pâtes à papier et cartons représente également une part importante de la 1ère transformation et de l'aval. Contrairement aux autres secteurs de la filière, elle repose sur une dizaine d'unités industrielles de taille importante. Le secteur constitue un poste non négligeable d'importations.

Le secteur de l'emballage recourt largement au bois avec 625 entreprises. Il consomme plus de 15 % des sciages.



Florent Gallois © CNPF

▲ Le bois énergie et les produits connexes

Le bois énergie est essentiel pour donner à la France les moyens de répondre à ses engagements concernant la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Il constitue aussi une ressource disponible partout sur le territoire national et aux multiples utilisations. Le bois est une énergie avec un coût stable et compétitif qui fournit 8 millions de ménages.
En 2017, le bois énergie représentait en France 42,3 % de la production d'énergie renouvelable. C'est la première filière productrice de chaleur renouvelable avec une part de 70 %.

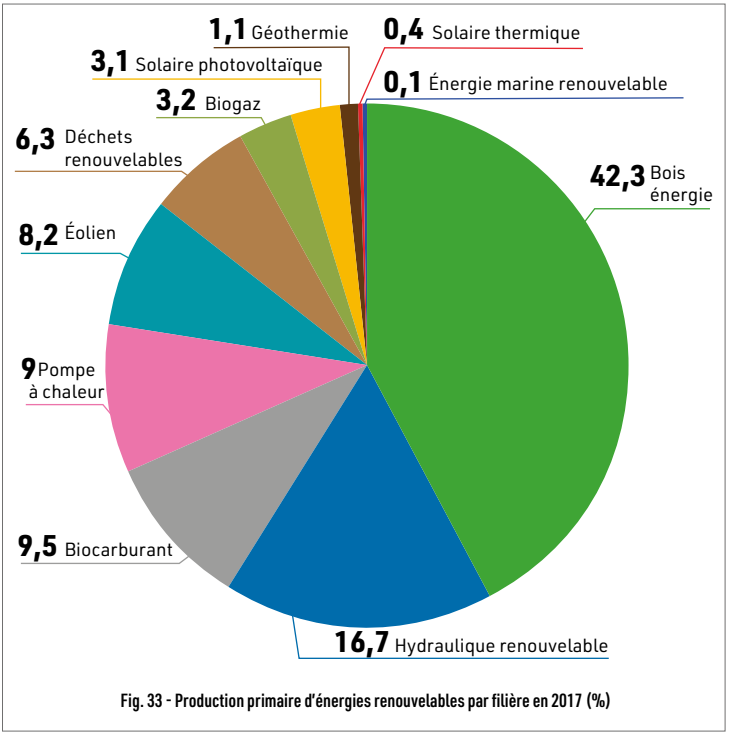


Fig. 33 - Production primaire d'énergies renouvelables par filière en 2017 (%)

L'usage du bois énergie évite le déstockage de **9,1 millions de tonnes de CO_2 fossile.**

Il participe directement à l'économie circulaire et permet également de valoriser **800 000 tonnes** de bois en fin de vie.

La filière bois énergie représente environ **40 000 emplois** directs et indirects.

Le bois énergie génère **3 à 4 fois plus** d'emplois en France que les énergies fossiles.



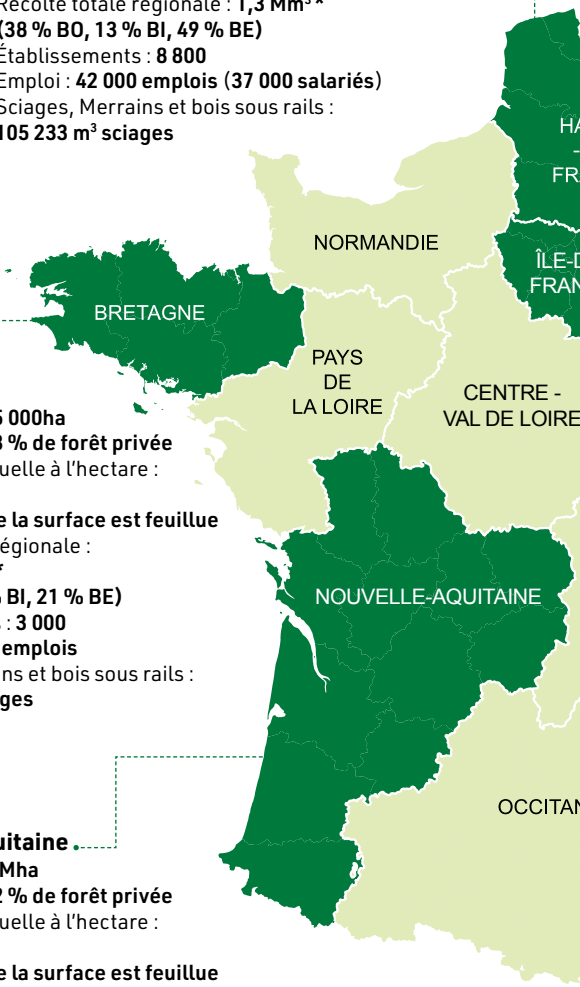
Source 10



TOUR DE FRANCE DES RÉGIONS

Quelques chiffres clés de la filière forêt-bois des différentes régions métropolitaines

Hauts-de-France
Superficie : **449 000 ha**
Dont **74 % en forêt privée**
Production annuelle à l'hectare : **6,6 m³/ha/an**
94 % de la superficie est feuillue
Récolte totale régionale : **1,3 Mm³ ***
(38 % BO, 13 % BI, 49 % BE)
Établissements : **8 800**
Emploi : **42 000 emplois** (**37 000 salariés**)
Sciages, Merrains et bois sous rails :
105 233 m³ sciages



Bretagne
Superficie : **405 000ha**
Dont environ **93 % de forêt privée**
Production annuelle à l'hectare :
6,9 m³/ha/an
Environ **77 % de la surface est feuillue**
Récolte totale régionale :
environ **1 Mm³ ***
(66 % BO, 13 % BI, 21 % BE)
Établissements : **3 000**
Emploi : **15 000 emplois**
Sciages, Merrains et bois sous rails :
192 094 m³ sciages

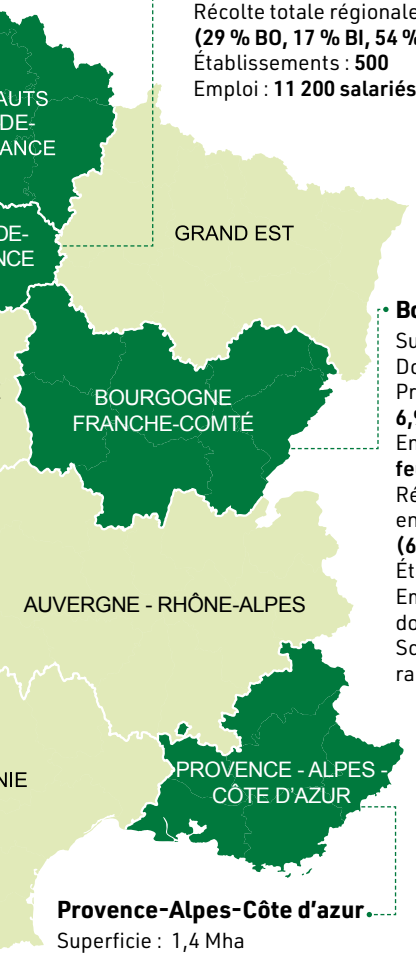
Nouvelle-Aquitaine
Superficie : **2,8 Mha**
Dont environ **92 % de forêt privée**
Production annuelle à l'hectare :
6,3 m³/ha/an
Environ **63 % de la surface est feuillue**
Récolte totale régionale : environ **10,2 Mm³ ***
(51 % BO, 38 % BI, 11 % BE)
Établissements : **28 000**
Emploi : **56 353 salariés**
Sciages, Merrains et bois sous rails : **1,9 Mm³ sciages**

BO : bois d'œuvre - **BI** : bois industrie - **BE** : bois énergie

Sources 1, 2, 12

* ronds sur écorce

Données IGN Campagne 2014 - 2018
Agreste 2018
France Bois Régions (2017-2019)



Île-de-France
Superficie : **266 000 ha**
Dont **67 % en forêt privée**
Production annuelle à l'hectare : **5,2m³/ha/an**
Environ **92 % de la surface est feuillue**
Récolte totale régionale : environ **307 321 m³ ***
(29 % BO, 17 % BI, 54 % BE)
Établissements : **500**
Emploi : **11 200 salariés**

Bourgogne - Franche-Comté
Superficie : **1,7 Mha**
Dont environ **60 % de forêt privée**
Production annuelle à l'hectare :
6,9 m³/ha/an
Environ **80 % de la surface est feuillue**
Récolte totale régionale :
environ **4,9 Mm³ ***
(61 % BO, 22 % BI, 17 % BE)
Établissements : **4 630**
Emploi : **23 500 emplois**
dont **19 200 salariées**
Sciages, Merrains et bois sous rails : **1,5Mm³ sciages**

Provence-Alpes-Côte d'azur
Superficie : 1,4 Mha
Dont environ **67 % de forêt privée**
Production annuelle à l'hectare : **2,2 m³/ha/an**
Environ **51 % de la surface est feuillue**
Récolte totale régionale : environ **872 602 m³ ***
(14 % BO, 28 % BI, 58 % BE)
Établissements : **2 800** cœur de filière et **8 200** liés
Emploi : **20 800** emplois directs et indirects
Sciages, Merrains et bois sous rails : **33 618 m³ sciages**

* ronds sur écorce

Données IGN Campagne 2014 - 2018
Agreste 2018
France Bois Régions (2017-2019)

Normandie

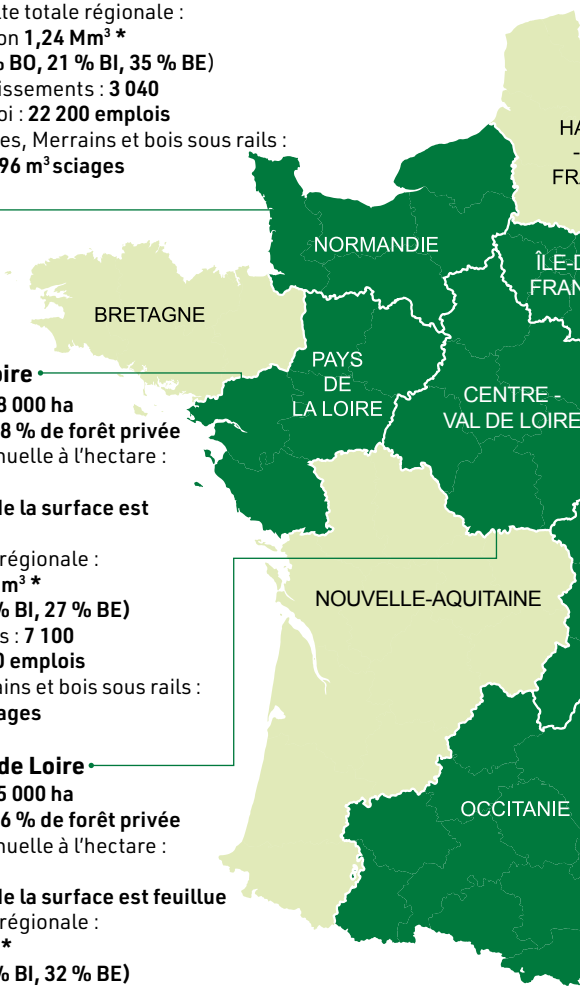
Superficie : **419 000 ha**
Dont environ **77 % de forêt privée**
Production annuelle à l'hectare : **6,4 m³/ha/an**
Environ **86 % de la surface est feuillue**
Récolte totale régionale :
environ **1,24 Mm³ ***
(44 % BO, 21 % BI, 35 % BE)
Établissements : **3 040**
Emploi : **22 200 emplois**
Sciages, Merrains et bois sous rails :
296 796 m³ sciages

Pays de la Loire

Superficie : **388 000 ha**
Dont environ **88 % de forêt privée**
Production annuelle à l'hectare :
6,9 m³/ha/an
Environ **78 % de la surface est feuillue**
Récolte totale régionale :
environ **1,08 Mm³ ***
(55 % BO, 18 % BI, 27 % BE)
Établissements : **7 100**
Emploi : **31 400 emplois**
Sciages, Merrains et bois sous rails :
219 571 m³ sciages

Centre - Val de Loire

Superficie : **975 000 ha**
Dont environ **86 % de forêt privée**
Production annuelle à l'hectare :
6 m³/ha/an
Environ **86 % de la surface est feuillue**
Récolte totale régionale :
environ **2 Mm³ ***
(37 % BO, 31 % BI, 32 % BE)
Établissements : **650**
Emploi : **14 700 emplois**
Sciages, Merrains et bois sous rails :
162 368 m³ sciages



BO : bois d'œuvre - **BI** : bois industrie - **BE** : bois énergie

Sources 1, 2, 12

* ronds sur écorce

Grand Est

Superficie : **1,9 Mha**
Dont **44 % en forêt privée**
Production annuelle à l'hectare : **7m³/ha/an**
78 % de la surface est feuillue
Récolte totale régionale : environ **7,57 Mm³ ***
(41 % BO, 30 % BI, 29 % BE)
Établissements : **11 420**
Emploi : **45 810 salariés**
Sciages, Merrains et bois sous rails : **1,49 Mm³ sciages**



Auvergne - Rhône-Alpes

Superficie : **2,4 Mha**
Dont environ **80 % de forêt privée**
Production annuelle à l'hectare : **6,7 m³/ha/an**
Environ **61 % de la surface est feuillue**
Récolte totale régionale : environ **5,5 Mm³ ***
(73 % BO, 11 % BI, 16 % BE)
Établissements : **20 200**
Emploi : **63 700 emplois**
Sciages, Merrains et bois sous rails : environ **1,9Mm³ sciages**

Corse

Superficie : **400 000 ha**, dont environ **84,5 % de forêt privée**
Production annuelle à l'hectare : **2,2 m³/ha/an**
Environ **84,5 % de la surface est feuillue**
Récolte totale régionale : environ **23 730 m³ ***
(22 % BO, 0 % BI, 78 % BE)



Occitanie

Superficie : **2,4 Mha**
Dont environ **80 % de forêt privée**
Production annuelle à l'hectare : **4,1 m³/ha/an**
Environ **77 % de la surface est feuillue**
Récolte totale régionale : environ **2,9 Mm³ ***
(53 % BO, 30 % BI, 17 % BE)
Établissements : **5 800**
Emploi : **20 700 emplois**
Sciages, Merrains et bois sous rails : **484 562 m³ sciages**

* ronds sur écorce

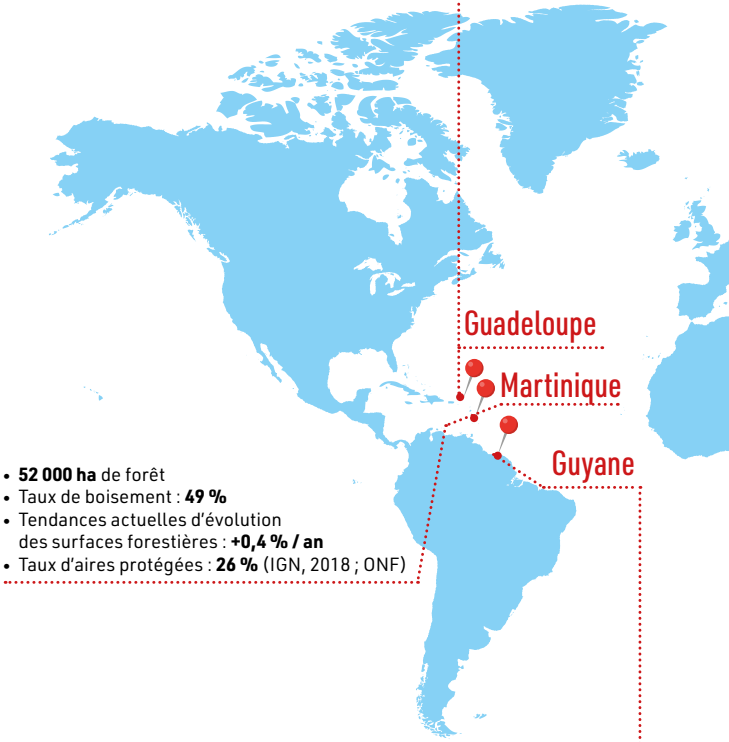
Guyane, La Réunion, Mayotte, Guadeloupe et Martinique

La France possède environ **8,25 millions d'ha** de forêt tropicale dans les cinq départements d'Outre-mer, dont **97 % en Guyane**. Elles comptent plus de **3 250 essences**. La biomasse forestière à l'hectare y est en moyenne trois fois supérieure à celle des forêts métropolitaines.

La forêt privée est beaucoup moins représentée qu'en métropole, surtout en Guyane où elle est quasiment inexistante.

▲ Quelques chiffres sur la forêt d'Outre-mer en 2018

- **72 000 ha** de forêt
- Taux de boisement : **44,5 %**
- Tendances actuelles d'évolution des surfaces forestières : **-0,1 % / an**
- Taux d'aires protégées : **32 %**



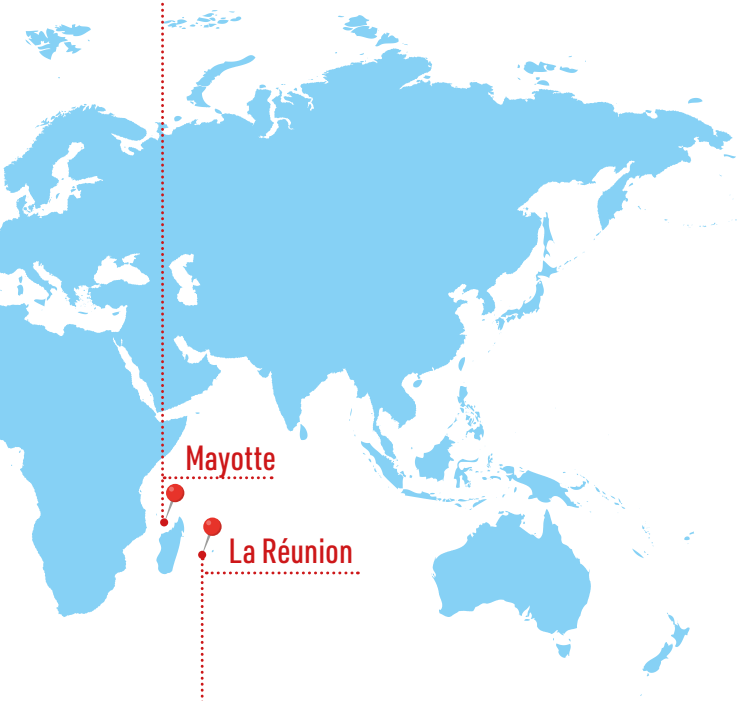
- **52 000 ha** de forêt
- Taux de boisement : **49 %**
- Tendances actuelles d'évolution des surfaces forestières : **+0,4 % / an**
- Taux d'aires protégées : **26 %** (IGN, 2018 ; ONF)

- **8 010 000 ha** de forêt
- Taux de boisement : **97,5 %**
- Tendances actuelles d'évolution des surfaces forestières : **-0,04 % / an**
- Taux d'aires protégées : **31 %** (IGN, 2018 ; ONF)

Sources 1 et 9


Olivier Picard © CNPF

- **14 000 ha** de forêt
- Taux de boisement : **38 %**
- Tendances actuelles d'évolution des surfaces forestières : **-0,4 % / an**
- Taux d'aires protégées : **7 %** (IGN, 2018 ; ONF)



- **97 000 ha** de forêt
- Taux de boisement : **39 %**
- Tendances actuelles d'évolution des surfaces forestières : **+ 0,5 % / an**
- Taux d'aires protégées : **63 %** (IGN, 2018 ; ONF)

LA FORÊT AU CŒUR DES ENJEUX SOCIÉTAUX

▲ Les enjeux pour préserver la forêt

La fragilité de l'équilibre économique de nos forêts nécessite un soutien au renouvellement forestier.
Le temps long propre à la forêt nécessite que les décisions courageuses et les investissements productifs soient portés plusieurs dizaines d'années en avance. La seule valeur de la vente du bois sur le marché ne permet pas toujours au propriétaire de dégager une rentabilité suffisante pour supporter un investissement de renouvellement.

▲ La santé des forêts

Le dérèglement climatique affecte particulièrement la forêt française, qui subit « une tempête silencieuse » depuis plusieurs années du fait du changement climatique.

Les phénomènes climatiques extrêmes tels que les tempêtes, les sécheresses et les incendies sont terriblement destructeurs. Les catastrophes sanitaires sont de plus en plus fréquentes et dévastatrices : cynips du châtaignier, chalarose du frêne, scolytes pour les résineux. Ces fléaux sanitaires se matérialisent souvent par des dépérissements accélérés très pénalisants pour les forestiers et difficiles à appréhender pour le marché du bois. **La question de l'adaptation progressive de nos forêts au changement climatique par le remplacement de certaines essences ou provenances désormais inadaptées sur certains secteurs sera un des enjeux majeurs des dix prochaines années.**

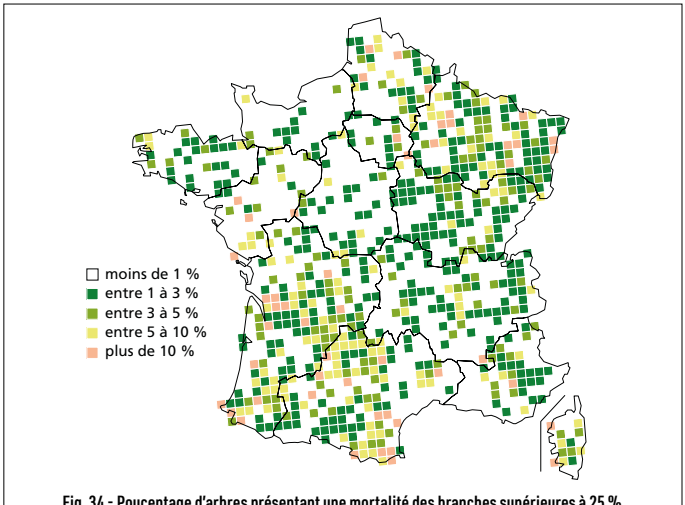


Fig. 34 - Poucentage d'arbres présentant une mortalité des branches supérieures à 25 %

Source 1



▲ La forêt et le changement climatique

La France s'est fixée l'objectif de la neutralité carbone à horizon 2050. Cet objectif, particulièrement ambitieux, ne pourra être atteint sans une forêt gérée avec une sylviculture dynamique, diversifiée dans ses modes de gestion et ses essences. Cela nécessite un travail de recherche important, de diagnostic des peuplements, de conseils de gestion, de mobilisation de la filière, depuis les pépiniéristes jusqu'aux industries pour s'adapter aux nouvelles conditions. Forêts privée et publique travaillent ensemble pour :

- favoriser l'adéquation essence-sol-climat (outils sylvo-climatiques à venir) ;
- choisir les techniques de préparation du sol et de renouvellement et innover pour limiter les problèmes de sécheresse et de végétation concurrente ;
- expérimenter les provenances ou les essences les plus adaptées au climat futur ;
- gérer de façon dynamique les peuplements.

Cette adaptation progressive au changement climatique est fondamentale pour le renouvellement de nos espaces forestiers afin que la forêt joue pleinement son rôle pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

▲ Les dégâts de gibiers

Pour garantir un bon renouvellement de la forêt, le rétablissement de l'équilibre forêt-gibier est indispensable. Actuellement, les dégâts en forêt dus au gibier augmentent toujours et les acteurs de la filière tirent la sonnette d'alarme : ils demandent davantage de prélèvements au monde de la chasse, alors qu'actuellement les populations de cerfs, de chevreuils et de sangliers poursuivent inexorablement leur développement.

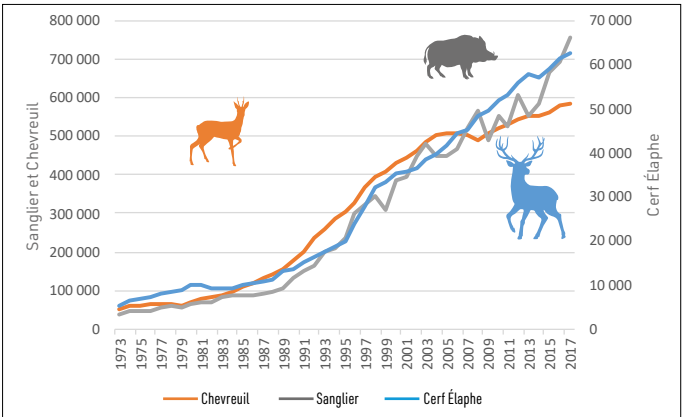


Fig. 35 - Tableaux de chasse : réalisation hors enclos parcs pour le chevreuil, le sanglier et le cerf Élaphe des campagnes de 1973 à 2017-2018

Source 13



Bruno Vanstaevel © CNPF

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Centre national de la propriété forestière est l'établissement public au service de tous les propriétaires forestiers pour la gestion durable de la forêt privée.
Cet établissement public à caractère professionnel est gouverné par un conseil d'administration composé de propriétaires forestiers élus, régi par la Loi du 6 août 1963, confirmée en 2009 et 2010, lors de l'instauration de l'établissement public unique, le CNPF.

Par délégation, les 11 centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) assurent les missions suivantes :

- orienter et dynamiser la gestion des forêts privées, par l'agrément des documents de gestion durable,
- conseiller et former les propriétaires forestiers ; les études et expérimentations réalisées en forêt permettent de vulgariser et diffuser les nouvelles méthodes de sylviculture,
- regrouper la propriété privée : la forêt privée étant très morcelée, le CNPF regroupe les propriétaires pour réaliser des projets de desserte, mobiliser les bois, regrouper les chantiers d'exploitation, mutualiser les coûts de travaux forestiers...

Le CNPF anime les territoires par la mise en gestion durable de nouvelles surfaces forestières et le maintien à long terme des forêts privées d'ores et déjà gérées durablement.
L'Institut pour le développement Forestier (IDF) y est le service reconnu de R&D forestière - Recherche-Développement -, notamment face au défi majeur du changement climatique.

Le syndicalisme forestier a pour raison d'être, de représenter, de défendre, d'informer et d'accompagner les propriétaires forestiers sur toutes les questions politiques, juridiques, économiques et environnementales qui concernent leurs forêts. Il leur donne ainsi les moyens de gérer durablement leur forêt en acteurs responsables.

La Fédération Fransylva, qui agit au niveau national et européen, regroupe 15 unions régionales, 73 syndicats départementaux ou interdépartementaux ce qui représente plus de 50 000 adhérents et plus de 2,5 millions d'ha (près du quart de la surface des forêts privées).

Les syndicats départementaux fédèrent et animent le réseau local des propriétaires forestiers. Avec les unions régionales, ils assurent la représentation de la forêt privée auprès des pouvoirs publics territoriaux et relayent les actions menées par la Fédération nationale.

Fransylva coopère étroitement avec PEFC et promeut la certification, preuve supplémentaire d'une gestion forestière responsable et durable auprès des consommateurs de bois.

Fransylva est également très engagée au sein de la filière forêt-bois représentée par France Bois Forêt. Fransylva, représentant l'amont forestier, participe avec tous ses partenaires aux travaux, études et actions initiées et orchestrées par la filière.

Fransylva agit conjointement avec la CEPF (Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers) auprès du Parlement européen et de la Commission pour défendre au mieux la place et le rôle essentiels de la forêt en Europe.

Notes

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

1 : Inventaire Géographique National (IGN)

2 : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)

3 : Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

4 : Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)

5 : Forest Stewardship Council (FSC)

6 : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer

7 : Veille Économique Mutualisée filière Forêt-Bois (VEM)

8 : Cour des Comptes

9 : Office National des Forêts (ONF)

10 : France Bois Forêt (FBF)

11 : Direction générale des Douanes et Droits indirects

12 : Fibois France (FB)

13 : Office Français de la Biodiversité (OFB)

Centre national de la propriété forestière (CNPF)
47 rue de Chaillot - 75116 Paris
Tél. 01 47 20 68 15
Courriel : cnpf@cnpf.fr

Fransylva - Forestiers Privés de France (FPF)
6 rue de la Trémoille - 75008 Paris
Tél. 01 47 20 36 32
Courriel : federation@fransylva.fr

www.cnpf.fr
www.fransylva.fr

Conception, réalisation croissanceimage